



Directive 558 (1999)¹

Procédure de nomination des candidats à la Cour européenne des Droits de l'Homme au niveau national

Assemblée parlementaire

L'Assemblée, se référant à sa [Recommandation 1429 \(1999\)](#) relative à la procédure de nomination des candidats à la Cour européenne des Droits de l'Homme au niveau national, charge la sous-commission sur l'élection des juges de sa commission des questions juridiques et des droits de l'homme de vérifier, lors des futures élections à la Cour, que les Etats membres ont appliqué les critères qu'elle a fixés pour l'établissement des listes, et notamment la présence de candidats des deux sexes.

1. Discussion par l'Assemblée le 24 septembre 1999 (32e séance) (voir [Doc. 8505](#), rapport de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, rapporteuse: Mme Wohlwend; et [Doc. 8525](#), avis de la commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, rapporteuse: Mme Aguiar). Texte adopté par l'Assemblée le 24 septembre 1999 (32e séance).

